

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze décembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Cécile PARLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	07/12/2021
Date d'affichage de la convocation	07/12/2021
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	13
Nombre de conseillers votants	14

Etaient présents :

Jean-Claude NOEL, 1 ^{er} Adjoint	Régis ROUSSEL, conseiller municipal
Roselyne MEDARD, 2 ^{ème} Adjointe	Olivier GUERINEL, conseiller municipal
Zilpa VILSALMON, 4 ^{ème} Adjointe, arrivée à 20h42	Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal
Dominique DELAUNAY, conseillère municipale	Arnaud SABIN, conseiller municipal
Serge VANNIER, conseiller municipal	Géraldine GUILLAUME, conseillère municipale
Ludovic MARTIN, conseiller municipal	Tiphaine SOURDIN, conseillère municipale

Etaient absents excusés : Mme Pascale Loiseau, Mme Anne-Cécile Renaud, M.Florian Coudray, Mme Isabelle Renault, Mme Anne-Sophie Rondin, M.Pascal Mahé

Etaient absents : néant

Pouvoir : de M.Pascal Mahé à M.Jean-Claude NOËL

M.Serge Vannier est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2021/12-205- Objet : Tarifs 2022- Cimetière communal

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10/12/2021

Rapporteur : Mme Cécile Parlot, Maire de Romagné

La commission des finances propose les tarifs suivants à compter du 01/01/2022 :

Concessions de terrains	En euros
15 ans	86,00 €
30 ans	162,00 €
50 ans	284,00 €

Emplacement espace cinéraire	En euros
15 ans	335,00 €
30 ans	386,00 €
50 ans	487,00 €

Le conseil municipal est invité à délibérer sur les tarifs du cimetière.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 035-213502438-20211214-2021_12_105-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité dont un pouvoir, par :

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- **Décide** de porter les tarifs des concessions de terrains et des concessions cinéraires dans le cimetière aux montants suivants,

Concessions de terrains	En euros
15 ans	86,00
30 ans	162,00
50 ans	284,00

Emplacement espace cinéraire	En euros
15 ans	335,00
30 ans	386,00
50 ans	487,00

- **Précise** que ces tarifs seront applicables à compter du 01/01/2022.

Les crédits seront inscrits à l'article 70311 du budget communal 2021, section de fonctionnement

Certifié exécutoire compte tenu

- de la transmission en Préfecture

De Rennes le : 16/12/2021

- de la publication ou notification

Le : 16/12/2021

Le Maire

Cécile PARLOT



Pour extrait conforme,

Le registre dûment signé,

Le Maire

Cécile PARLOT

